

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS**  
**Bâtiment Athéna -Technopole d'ARCHAMPS - 74160 ARCHAMPS**

**L'an deux mil quinze, le vingt-six octobre à vingt heures,**

le **Conseil Communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois -ARCHAMPS-, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :  
en exercice : 42  
présents : 29  
procurations : 9  
votants : 38

**PRESENTS** : PIN X, ETCHART C, PETIT C, CRASTES P-J, CUZIN A, ETALLAZ G, BEROUJON C, ROSAY E, ROGUET G, MERMIN M, LAVERRIERE C, VIELLIARD A, BATTISTELLA E, MARX C, DELAMARE A, SALAÜN M, FOURNIER M, MIVELLE L, DE SMEDT M, LECAUCHOIS V, FOL B, MUGNIER F, VILLET R, BONAVENTURE A, BETEMPS V, VELLUT D, BARBIER C, BUDAN F.

**REPRESENTES** : DEVIN L par PIN X (procuration), FILOCHE I par ETALLAZ G (procuration), HUMBLLOT T par CRASTES P-J (procuration), DUPAIN L par VUILLET F (suppléant), BOUGHANEM S par DELAMARE A (procuration), PELISSON N par SALAUN M (procuration), CLEMENT L par BATTISTELLA E (procuration), VILLARD B par FOURNIER M (procuration), SUBLET D par MIVELLE L (procuration), AYEB A par MUGNIER F (procuration),

Date de convocation :  
15 octobre 2015

**ABSENTS** : PECORINI J-L, BACHMANN L, LACAS V, FAVRE M,

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine VIELLIARD

**Délibération n° 20151026\_cc\_dech107**

**7.10.2 TARIFS**

**TARIFICATION DECHETS PROFESSIONNELS**

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire que les professionnels doivent participer financièrement au traitement des déchets issus de leur activité.

Le Conseil Communautaire du 15 décembre 2003 a fixé les tarifs mentionnés dans le tableau ci-après, lesquels n'ont pas évolué depuis 2004.

La Commission Environnement réunie les lundis 7 septembre et 12 octobre derniers, a validé les propositions de modification du règlement intérieur des déchetteries et la mise à jour des tarifs.

Le nouveau règlement sera examiné par le Bureau communautaire du 19 octobre 2015.

Au vu du coût de traitement et de transport de ces déchets professionnels, il convient d'augmenter les tarifs.

Les propositions de la Commission Environnement pour la fixation de ces nouveaux tarifs sont les suivantes :

Prestation	Tarif actuel (€ TTC)	Nouveau tarif (€ TTC)
Pneus	0 / pièce	2 / pièce
Bois	12 / M3	25 / M3
Plâtre	0 / M3	25 / M3
Laine de verre	0 / M3	5 / M3
Gravats	27 / M3	27 / M3
Déchets Industriels Banals	0 / M3	30 / M3
Carton	0 / M3	0 / M3
Encombrants incinérables	27.6 / M3	27.5 / M3
Déchets verts	9.5 / M3	15 / M3
Peintures	0 / Kg	1 / Kg
Multimatériaux	0 / M3	30 / M3
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	0 / M3	0 / M3

En conséquence, Madame la Vice-Présidente propose au Conseil Communautaire :

- d'adopter, les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

Prestation	Nouveau tarif (€ HT)
Pneus	2 / pièce
Bois	25 / M3
Plâtre	25 / M3
Laine de verre	5 / M3
Gravats	27 / M3
Déchets Industriels Banals	30 / M3
Carton	0 / M3
Encombrants incinérables	27.5 / M3
Déchets verts	15 / M3
Peintures	1 / Kg
Multimatériaux	30 / M3
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	0 / M3

- d'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 38

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération

Télétransmise le : 29/10/15

Affichée le : 29/10/15

Le Président,  
Pierre-Jean CRASTES

La Directrice Générale des Services

**Marie-Hélène DUBOIS**


